

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 13

votants : 13

L'an deux mille quinze, le douze mars, à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2015.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE, Denis GENOUD, Claude GERNIGON, Richard PETTITT, Dominique ROULLET, François VULLIET

Conseillers excusés : Nicolas GUINAND

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 février 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Intervention de la Gendarmerie nationale sur les questions de sécurité

M. le Maire remercie le chef de la Brigade de gendarmerie de Saint-Julien de s'être déplacé pour intervenir devant le Conseil municipal. Le major Longet présente les chiffres des cambriolages sur Présilly : 18 en 2013 et 22 en 2014. La lutte contre les cambriolages est la principale priorité des services de gendarmerie, qui ont besoin de l'aide active des citoyens pour venir à bout de ce fléau. Pour cela, des précautions de base doivent être prises par chacun :

- fermer à double tour portes et voitures
- penser à fermer toutes les fenêtres
- éviter d'avoir des haies trop hautes et denses
- prévenir ses voisins des absences éventuelles
- cacher soigneusement les objets de valeur
- installer des systèmes d'alarme
- appeler le 17 en cas de problème ou de comportements suspects

En cas de départ en vacances, l'opération « tranquillité vacances » permet à la gendarmerie d'organiser des rondes aux environs des maisons vides. Un simple formulaire est à remplir en gendarmerie.

Il existe par ailleurs une application gratuite pour smartphones appelée « Stop cambriolages » qui permet de conseiller et d'alerter les populations.

C'est la collaboration de tous, gendarmes, élus et citoyens qui permettra de faire reculer cette délinquance.

FINANCES

3/ Budget principal : autorisation d'ouvertures de crédits d'investissement

M. le Maire explique que, en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement sur l'exercice 2015 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à

ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent.

Crédits ouvrables sur l'exercice 2015 : 1 932 661,05 € / 4 = 483 165,26 €

Crédits déjà ouverts sur l'exercice 2015 : 91 551,36 €

Crédits ouvrables restants sur l'exercice 2015 : 483 165,26 € – 91 551,36 € = 391 613,90 €

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

COMPTE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
21318	Rambosson Structures	Prolongement du plancher de l'atelier technique	7 800 €

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir les crédits d'investissement mentionnés ci-dessus sur le budget principal 2015

4/ Location de tables rondes : détermination des tarifs

M. le Maire informe le Conseil municipal que le service technique a réalisé des plateaux permettant de faire des tables rondes dans la salle des fêtes. L'objectif est de pouvoir réaliser des tables plus esthétiques et plus grandes que les simples rectangles existants.

Ce nouveau service peut éventuellement intéresser des particuliers qui louent la salle, mais la mise en place de ces plateaux induit un surplus de travail pour les agents communaux. Il est donc proposé de facturer la mise à disposition et l'installation de ces plateaux ronds. Le tarif envisagé est de 50 €.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

FIXE le prix de mise en place et de location des tables rondes dans la salle des fêtes à 50 €, montant global et forfaitaire quelque soit le nombre de tables installées.

5/ Versement d'une indemnité de gardiennage de l'église

M. le maire rappelle que la réglementation prévoit le versement d'une indemnité aux personnes qui effectuent le gardiennage des églises. Cette tâche consiste notamment en l'ouverture et la fermeture quotidienne du bâtiment, son entretien, la mise en route du chauffage ou encore la sonnerie des cloches lors des divers événements. Cette fonction est assurée depuis de nombreuses années par M. et Mme Joseph VULLIET.

Pour l'année 2014, l'indemnité de gardiennage n'a pas encore été versée. Son montant maximum est revalorisé chaque année et, pour 2014, est d'un montant total de 474,22 €.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de verser une indemnité de 474,22 € à M. Joseph Vulliet au titre de l'année 2014.

Avant de passer aux délibérations, M. François VULLIET, indirectement intéressé par ce dossier, sort de la salle du Conseil.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de verser une indemnité de gardiennage de l'église à M. Vulliet de 474,22 € au titre de l'année 2014

6/ Autorisation de signature d'une convention prévoyant l'acquisition d'un terrain au Chef-Lieu

M. DUPAIN informe le Conseil que la propriété située sur les parcelles A 1301 et A1303, à proximité de la mairie, proche du cimetière, est en cours de vente. La Commune a contacté le futur propriétaire afin de discuter avec lui de l'acquisition par la Commune d'une bande de terrain d'environ 5 mètres de largeur pouvant éventuellement servir à créer une nouvelle voie d'accès au cimetière par l'Est.

Un protocole d'accord a été rédigé, par lequel le propriétaire s'engage, à première demande de la commune, à céder le terrain en question (environ 170m²) au prix de 50€/m².

Cela ne constitue en rien une obligation d'achat pour la Commune, mais une possibilité de le faire si le besoin s'en fait sentir.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord avec le futur propriétaire des parcelles A 1301 et A 1303 annexé à la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES**7/ Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire rappelle au Conseil que la Commune cherche à recruter un nouvel agent pour occuper la fonction de responsable du service technique, ainsi qu'un renfort pour la période de mai à septembre.

Ces recrutements nécessitent la création de deux emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps plein.

Par ailleurs, un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps partiel (9h30 hebdomadaires) est actuellement vacant. La Commune ayant déjà un agent mis à disposition par le SIVU Beauré pour ce temps de travail, il est proposé de supprimer l'emploi.

De même, un emploi de Rédacteur est non pourvu depuis plusieurs années, et est désormais inutile. Il est proposé de supprimer également cet emploi.

Ainsi, le nouveau tableau des effectifs de la Commune proposé par le Maire est le suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	NB DE POSTES OUVERTS
Administrative	Attaché territorial	100%	1
	Adjoint administratif 2ème classe	100%	1
Technique	Adjoint technique 2ème classe	100%	3

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

CREE deux emplois d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps plein

SUPPRIME un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps partiel (9h30 hebdomadaires)

SUPPRIME un emploi de rédacteur à temps plein

FIXE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

8/ Planning des élections départementales

Tous les conseillers municipaux s'inscrivent pour assurer la tenue du bureau de vote lors des scrutins des 22 et 29 mars prochains.

9/ Compte-rendu des commissions communales

- *urbanisme :*

M. DUPAIN informe que le travail sur les Orientations d'Aménagement et de développement Durable ainsi que sur le règlement avance. Une prochaine réunion de travail avec l'urbaniste est prévue le 26 mars.

- *CCAS/Social :*

Mme ROULLET informe le Conseil que le CCAS a voté son budget le 11 mars, pour un montant total de 8 770 €.

- *Travaux :*

M. GERNIGON rappelle qu'une matinée d'enlèvement des protections contre le gibier installées autour des jeunes plantations dans les bois de Montailloux est prévue le dimanche 12 avril à 9h00. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

- *Animation/cadre de vie :*

M. VULLIET informe de deux manifestations à venir :

* Le samedi 28 mars se déroulera la traditionnelle journée de nettoyage de printemps, à partir de 9h00 devant la mairie.

* Le 25 avril aura lieu le premier vide-grenier de Présilly, organisé par l'association des Aînés de Montailloux.

10/ Compte-rendu des commissions intercommunales

- *social :*

Mme ROULLET informe que la Communauté de Communes travaille sur plusieurs projets : création d'une Maison de santé, mise en place d'une mutuelle locale, création d'une maison pour Seniors.

- *Aménagement du territoire :*

M. PETTIT informe que le projet de Pôle d'échange multimodal avance. Situé au niveau de la gare de Saint-Julien, cette infrastructure réunira parking relais de 600 places, logements et transports en commun, dont le tramway. Le budget prévisionnel est de 13,7 millions en cas de parking aérien, ou 18 millions en cas de parking souterrain. Le projet devrait voir le jour à l'horizon 2020-2022.

- *Eau/assainissement :*

M. BERNAZ explique qu'une partie des eaux usées du territoire étant traitée par la Suisse, la récente et brutale modification du taux de change a engendré une très forte augmentation des coûts pour la Communauté de Communes. Si la situation ne s'améliore pas, une augmentation du prix du mètre cube facturé aux habitants devra être réalisée.

11/ Questions diverses

- *Renouvellement du bail du logement d'urgence :*

M. le Maire informe le Conseil municipal que le locataire du logement d'urgence, bien qu'arrivé au terme de son bail, n'a toujours pas de solution pérenne. Il propose donc de renouveler le bail selon les mêmes modalités, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la reconduction de ce bail.

- *Enquête publique sur l'accès Ouest de St-Julien :*

M. le maire informe le Conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique sur l'accès Ouest de Saint-Julien. Le projet est consultable sur le site Internet de la Commune de Saint-Julien, et des réunions publiques de présentation seront organisées les :

* mardi 7 avril à 18h30, salle du Savoie – rue Amédée VIII

* jeudi 9 avril à 20h00, espace Jles Ferry – 2, avenue de Genève

- **Début des travaux du Plat :**

Les travaux de pré-terrassement ont débuté sur le secteur du Plat. Des consignes ont été données au promoteur et aux entreprises pour limiter les nuisances liées à ce chantier :

- * interdiction de traverser l'hôtelier
- * interdiction de traverser le Chef-Lieu
- * balayage régulier des voies empruntées
- * respect des limitations de vitesse

Par ailleurs un constat d'huissier des voiries empruntées a été demandé.

- **Réunions de présentation du projet de territoire :**

Le Conseil communautaire a élaboré un projet de territoire, véritable feuille de route pour l'action publique jusqu'en 2020. Des réunions de présentation sont organisées :

- * mardi 7 avril à 19h00, espace Fol – Valleiry
- * jeudi 9 avril à 19h00, espace omnisport – Collonges-sous-Salève
- * mardi 14 avril, 19h00, Arande – St-Julien-en-Genevois

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,



Nicolas DUPERRET

